



SERVICE DES EXAMENS DE LANGUE FRANÇAISE RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

CERTIFICAT PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE Paris-Sorbonne C1

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

Épreuves écrites / 75

Durée totale : 4h00

I. Langue et compréhension écrite / 50

Durée : 2h00

A. Langue / 25

Exercices d'orthographe et de grammaire

- Morphologie : phrases à compléter ;
- Syntaxe : transformation de phrases.

Accord de participes passés, accord en genre et en nombre, homophones, discours direct / indirect, voix active / passive / pronominale, concordance des temps...

B. Compréhension écrite / 25

Évaluation de l'aptitude à la compréhension de la langue écrite et à l'expression écrite à partir d'un extrait de texte culturel ou littéraire – pris à des genres différents comme le roman, l'essai, la nouvelle..., s'échelonnant du XVII^e au XX^e siècle – dont la longueur n'excède pas soixante lignes.

B- 1. Épreuve de compréhension écrite / 13

- Compréhension globale de l'extrait du texte littéraire ou culturel ;
- Compréhension de phrases ;
- Compréhension de mots à expliquer, hors contexte et en contexte.

B- 2. Épreuve d'expression écrite / 12

À partir du texte de la compréhension écrite, il sera demandé de rédiger un texte de 300 mots environ. Deux sujets aux choix seront proposés :

- **sujet d'argumentation** : exprimer un jugement, défendre un point de vue, commenter un fait de civilisation ;
- **sujet d'imagination** : un récit, une lettre, un dialogue...

Seront évaluées la pertinence de la réponse à la question posée, la richesse de la langue, la correction syntaxique et l'articulation logique.

Il sera tenu compte de la correction orthographique à hauteur de 6 points.

II. Littérature / 25

Durée : 2h00

À partir d'un extrait de texte tiré du programme littéraire, le candidat répondra à 3 questions précises sur l'extrait, comptées chacune sur 5 points, en 12-15 lignes environ.

Une quatrième question mettra en jeu la connaissance de l'œuvre entière ; elle sera comptée sur 10 points. Longueur demandée 15 à 18 lignes environ.

Seront évaluées la connaissance de l'œuvre au programme, la pertinence de la réponse à la question posée, la clarté, la richesse de la langue, la correction syntaxique et l'articulation logique.

La qualité de l'expression linguistique sera prise en considération à hauteur de 6 points.

Épreuves orales /25

Durée totale : 1h00

III. Littérature et civilisation / 25

Passation : 0h30

L'évaluation se fondera sur la connaissance du programme de littérature et de civilisation sur lequel s'appuiera la réflexion. Il sera tenu compte de l'aptitude à l'échange et au dialogue, de l'aptitude à prendre en compte les problématiques, de la justesse et de la correction de l'expression pour évaluer les compétences linguistiques.

1. Littérature /12

Temps de préparation : 15 minutes - **Temps de passage** : 15 minutes

Le candidat sera invité à répondre à une ou plusieurs questions thématiques sur un extrait de 20 à 30 lignes de l'une des deux œuvres au programme. Il sera invité à lire le texte qu'il devra situer dans l'ensemble de l'œuvre et annoncer deux ou trois centres d'intérêt ou axes de lecture qu'il développera. Dans une conclusion, il donnera une appréciation personnelle sur le contenu et le style du passage, ensuite l'élargira à l'œuvre entière.

2. Civilisation /13

Temps de préparation : 15 minutes - **Temps de passage** : 15 minutes

Un document authentique de 500 mots environ, illustrant l'un des thèmes de civilisation au programme sera proposé au candidat. Il en présentera le contenu en soulignant les aspects culturels. Il s'agit plus dans cette épreuve de manifester une compréhension de la civilisation que d'exposer des connaissances didactiques. Une comparaison avec la culture maternelle est possible.

L'épreuve est assortie d'un entretien.

L'admission est prononcée à 50/100.

Une note inférieure à 15/75 aux épreuves écrites et à 5/25 aux épreuves orales est éliminatoire indépendamment de la note moyenne.

Durée totale des épreuves écrites et orales : 5 h 00